COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Direction Générale Adjointe Cadre de Vie

Direction de l'Assainissement

Service Instruction et Exploitation des Réseaux

Les Genêts 449 route des Crêtes BP43
06901 Sophia Antipolis Cedex

☎ : **04.89.87.72.50**

COURRIEL : raccordementeaux-usées@agglo-casa.fr

VOTRE DOSSIER DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC DES EAUX USEES

Commune de :.....

Dossier n°.....
(Partie réservée à l'administration)

LES MODALITES DE BRANCHEMENT AU RESEAU COMMUNAUTAIRE DES EAUX USEES

Avant de remplir votre dossier de demande de branchement au réseau d'eaux usées, veuillez lire attentivement ces informations

❶ L'AUTORISATION DE BRANCHEMENT OU RACCORDEMENT

Tout raccordement au réseau public des eaux usées, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un réseau privé, ou d'une servitude de passage, doit faire au préalable l'objet d'une AUTORISATION.
Cette autorisation est délivrée par la Direction de l'Assainissement de la C.A.S.A.

❷ LA DEMANDE DE RACCORDEMENT

Pour obtenir cette autorisation, vous devez AVANT TOUS TRAVAUX [1], adresser la demande de raccordement ci-après (disponible sur le site Internet de la C.A.S.A.) **par courrier [2] ou par Courriel :** raccordementeauxusees@agglo-casa.fr au Service Instruction et Exploitation des Réseaux de l'Assainissement de la C.A.S.A., ou la déposer à ce même service (sur rendez-vous uniquement), qui procédera à l'ouverture de votre dossier de branchement et vous apportera tous renseignements utiles.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

❸ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)

Conformément aux dispositions de l'article 1331-7 du Code de la Santé Publique et à la Délibération du conseil communautaire n°CC.221.231 du 08 Novembre 2021, les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints par la C.A.S.A. à verser une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.). Elle sera exigée lors du constat d'achèvement des travaux.

❹ LA REALISATION DU RACCORDEMENT

Le branchement comprend une partie privée et une partie publique. La C.A.S.A. peut suivant le Règlement d'assainissement communautaire et à votre demande se charger de réaliser la partie publique du branchement.

La réalisation du branchement doit faire l'objet d'une attention particulière, et respecter les règles de l'art, les prescriptions spécifiques à votre projet édictées par le service de l'assainissement et les dispositions fixées par le **règlement du service d'assainissement** consultable sur le site internet de la C.A.S.A. et/ou de votre Commune :

- Pour un immeuble existant, même si votre projet ne prévoit pas de modifications de vos installations de raccordement au réseau public d'assainissement, votre branchement fera néanmoins l'objet d'un contrôle de conformité et si nécessaire, d'une régularisation administrative et technique.

❺ LE CONTROLE D'EXECUTION

En phase de réalisation, **les agents de la Direction de l'Assainissement devront être en mesure de contrôler la qualité d'exécution** des réseaux et ouvrages situés sur le domaine public et à l'intérieur de votre propriété.

Conformément à la règlementation, les travaux de raccordement doivent être contrôlés **avant le remblaiement des tranchées**. Si les travaux sont conformes, une **Attestation de Conformité des Travaux de Raccordement**, sera établie.

Si les travaux ne sont pas conformes, l'attestation de non-conformité engendrera automatiquement un délai de 3 mois pour la mise en conformité, au-delà duquel, suivant le Règlement de votre Commune, des **pénalités** dont le montant est assis sur la redevance d'assainissement, pourront être appliquées.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de branchement au réseau communautaire des eaux usées

Date et signature

---

[1] Pour laisser le temps au service d'instruire votre dossier, cette demande devra être adressée 2 mois avant la date envisagée des travaux.

[2] Toute correspondance par courrier sera adressée impersonnellement à Monsieur le Président de la CASA, Direction de l'Assainissement, Service Instruction et Exploitation des Résaux, Les Genêts 449 route des Crêtes BP43, 06901 Sophia Antipolis Cedex.

Service Instruction et Exploitation des Réseaux de l'Assainissement
Les Genêts, 449 route des Crêtes BP43
06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
☎ : **04-89-87-72-50**

DEMANDE de RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAUTAIRE DES EAUX USEES

☐ **Nouveau raccordement** ☐ **Régularisation d'un branchement existant**

PARTIE RESERVEE AU DEMANDEUR (le propriétaire ou son mandataire)

Propriétaire (maître d'ouvrage) [3] :

- Nom/Prénom ou raison sociale : ……
- Adresse : ……
……
- Téléphone : …… Courriel : ……@……
- Numéro de SIRET : ……
- Date et lieu de naissance : ……

Mandataire du maître d'ouvrage [4] :

- Qualité du mandataire [5] : ☐ Propriétaire ☐ Promoteur ☐ Maître d'œuvre ☐ Autre
- Nom/Prénom ou raison sociale : ……
- Adresse : ……
……
- Téléphone : …… Courriel : ……@……

J'ai l'honneur de solliciter l'AUTORISATION DE RACCORDER SUR LE RESEAU COMMUNAUTAIRE DES EAUX USEES de la COMMUNE de ……, **les eaux usées de la propriété sise** (Adresse)……
……
Cadastrée : (Section) …… (N° de la ou des parcelles)……
(le cas échéant) **ayant fait l'objet du Permis de Construire N°**……**délivré le** ……

Avant tout démarrage des travaux, un rendez-vous avec le service Instruction et Exploitation des Réseaux, sera nécesaire afin de valider les modalités techniques à mettre en œuvre.

Au cours des travaux de raccordement, **j'autorise l'agent instructeur de mon dossier à pénétrer dans ma propriété** en présence de l'entreprise pour effectuer autant de visites de contrôle que nécessaire afin de vérifier la qualité d'exécution en tranchées ouvertes.

J'accepte de recevoir l'arrêté d'autorisation de branchement par courrier éléctronique [5] : ☐**Oui** ☐**Non**

Le Signature (et cachet le cas échéant)

[3] Partie à remplir **obligatoirement**.

[4] Dans le cas où la demande n'est pas déposée par le propriétaire, **fournir le pouvoir dument signé de la personne mandatée.**

[5] Cocher la case correspondante.

PARTIE RESERVEE AUX ENTREPRENEURS CHARGÉS DES TRAVAUX

Partie publique du branchement

- Entreprise : …… Nom du Responsable : ……..…
- Adresse : ……...
……
- Téléphone : …… Courriel : ……@……...
- Nom du responsable de chantier : ……
- Téléphone : …… Courriel : ……@……...
- Date de démarrage et durée prévisionnelles des travaux de raccordement : ……..
- Jour et heures des réunions de chantier : ……..

Conformément à la réglementation, je m'engage :

- à effectuer les formalités de **Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT et DT)** auprès de tous les concessionnaires et exploitants d'ouvrages, et à tenir à la disposition des agents de l'assainissement l'ensemble des réponses reçues,
- à ne commencer les travaux qu'après réception de leurs réponses, et après avoir effectué **le marquage et le piquetage** de l'ensemble des ouvrages souterrains existant dans l'emprise de mes travaux [6]**,**
- à **ne commencer les travaux qu'après notification des arrêtés de branchement, des arrêtés de réglementation temporaire de la circulation et de permission de voirie relative aux tranchées** [7]**,** et à afficher ces arrêtés sur le chantier,
- à respecter l'ensemble des **prescriptions techniques définies dans le règlement d'assainissement collectif de la commune concernée, dans le fascicule 70** et suivant les modalités administratives et techniques du service Instruction et Exploitation des Réseaux de la C.A.S.A.,
- à **remettre le plan de récolement des travaux** en fin de chantier.

Date, cachet et signature

Partie privée du branchement (si entreprise différente de la partie publique)

- Entreprise : …… Nom du Responsable : ……..……..…
- Adresse : ……
……
- Téléphone : …… Courriel : ……@……
- Nom du responsable de chantier : ……
- Téléphone : …… Courriel : ……@……
- Date de démarrage et durée prévisionnelles des travaux de raccordement : ……..….
- Jour et heures des réunions de chantier : ……...

Conformément à la réglementation, je m'engage :

- à ne commencer les travaux qu'après en avoir **informé le Service Instruction et Exploitation des Réseaux de la C.A.S.A.,**
- à respecter l'ensemble des **prescriptions techniques définies dans le règlement d'assainissement collectif de la commune concernée, dans le fascicule 70** et suivant les modalités administratives et techniques du service Instruction et Exploitation des Réseaux de la C.A.S.A.,
- à **remettre le plan de récolement des travaux** en fin de chantier.

Date, cachet et signature

[6] Les marquages seront conservés pendant toute la durée du chantier

[7] Délivrés par les services techniques en charge de la gestion de la voirie communale concernée par les travaux

PARTIE RESERVEE AU MAITRE D'ŒUVRE (le cas échéant)

- Entreprise (Raison sociale) :……..…
- Adresse : ……
- Nom du Responsable : …… Téléphone : …… Courriel : ……@…….
- Nom du contrôleur de travaux : ……Téléphone : …… Courriel : ……@…….
- Jour et heures de présence sur le chantier : ……

Conformément à la réglementation, je m'engage :

- à faire respecter par les entrepreneurs les formalités de **Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT et DT)** auprès des concessionnaires et exploitants d'ouvrages,
- à ne donner l'ordre de commencer les travaux qu'après avoir reçu leurs réponses et avoir fait effectuer le **piquetage** des ouvrages souterrains existants dans l'emprise des travaux [8], et qu'après **notification des arrêtés de branchement, de circulation et de permission de voirie relative au tranchées** [9],
- à faire **afficher l'ensemble des arrêtés** cités ci-dessus sur le chantier,
- à faire réaliser tous **les tests demandés par l'administration (étanchéité, diagnostic des ouvrages),** et à **remettre le plan de récolement** lors la visite de conformité,
- à respecter l'ensemble des **prescriptions techniques définies dans le règlement d'assainissement collectif de la commune concernée, dans le fascicule 70** et suivant les modalités administratives et techniques du service Instruction et Exploitation des Réseaux de la C.A.S.A.,

Date, cachet et signature

Pièces à joindre à la présente demande

- **Plan de situation cadastral**
- **Plan d'exécution des travaux du réseau d'eaux usées projeté**. Il s'agit d'un shéma comportant : le tracé du réseau d'eaux usées de votre propriété jusqu'au collecteur public avec les noms et statuts des voies (publiques, chemins privés etc.), la dimension des regards existants et/ou à créer, leurs caractéristiques, leurs profondeurs, les pentes des canalisations, leurs diamètres ainsi que le fil d'eau. Selon les cas, les dispositifs d'assainissement non collectif à supprimer et l'implantation des postes de relevage.
- **Photocopie de la dernière facture d'eau potable comportant le n° de contrat**
- **La fiche de calcul de la surface de plancher complétée** (pour le calcul de la Participation de Financement de l'Assainissement Collectif P.F.A.C.), fournie en **Annexe 3.**
- **Pour les constructions neuves, la copie des arrêtés d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, d'aménager, modificatif(s) le cas échéant...).

Pour votre information, les plans doivent être impérativement signés par le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur (le cas échéant, par le maître d'œuvre). Toute demande incomplète sera rejetée.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de branchement au réseau communautaire des eaux usées

Date et signature

Protection de vos données personnelles

☐ **J'ACCEPTE**

En cochant « J'accepte », vous acceptez que le Service Instruction et Exploitation des Réseaux de la C.A.S.A. collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire en accord avec notre politique de protection des données. Les données collectées seront utilisées uniquement avec votre consentement pour les finalités suivantes : Instruction de votre demande de raccordement. Ces données seront conservées pendant toute la durée d'existence de votre branchement. [10]

---

[8] Les marquages seront conservés pendant toute la durée du chantier

[9] Délivrés par les services techniques en charge de la gestion de la voirie communale concernée par les travaux

[10] Conformément aux articles 12,13 et 14 du Règlement Européen Général sur la **Protection des Données Personnelles** du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, mais également d'un droit à définir des directives relatives au sort de

ANNEXE 3

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Fiche de calcul DE LA SURFACE de PLANCHER A RACCORDER

(à joindre à la demande)

Conformément aux dispositions de l'article 1331-7 du Code de la Santé Publique et à la Délibération du conseil communautaire n°CC.221.231 du 08 Novembre 2021, les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints par la C.A.S.A. à verser une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.). Elle sera exigée au moment du raccordement de la propriété.

Son montant peut être actualisé chaque année.

Surface de plancher existante (A)		
La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres	**+**	**m²**
Surface de plancher à déduire (B)		
Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier	**-**	**m²**
Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m	**-**	**m²**
Les surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres	**-**	**m²**
Les surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial	**-**	**m²**

Surface de plancher déclarée (A) – (B)	**=**	**m²**

Fait à ……, le ……*(signature du demandeur)*

vos données à l'issue de leur utilisation ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Pour ce faire, il vous suffit d'en faire la demande par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de la CASA.